

# Chauffage collectif au bois, c'est rentable



**Si le chauffage au bois est intéressant pour une maison individuelle, pour un immeuble de logements collectifs l'intérêt est le même sinon plus. Démonstration !**





*Chaufferie collective aux granulés de bois pour un immeuble d'habitations - Crédit photo ALE*

## Le chauffage bois et rentable pour les immeubles collectifs d'habitation

Le chauffage bois collectif est une solution économique que bon nombre d'immeubles d'habitation mettent en œuvre notamment en rénovation. Il offre le même confort qu'un chauffage central fioul, la pollution en moins, les économies en plus. Pour un immeuble de logements, notamment en rénovation, lorsqu'il s'agit de remplacer d'anciennes chaudières fioul, la solution « de passer au bois » est de plus en plus envisagée en copropriété.

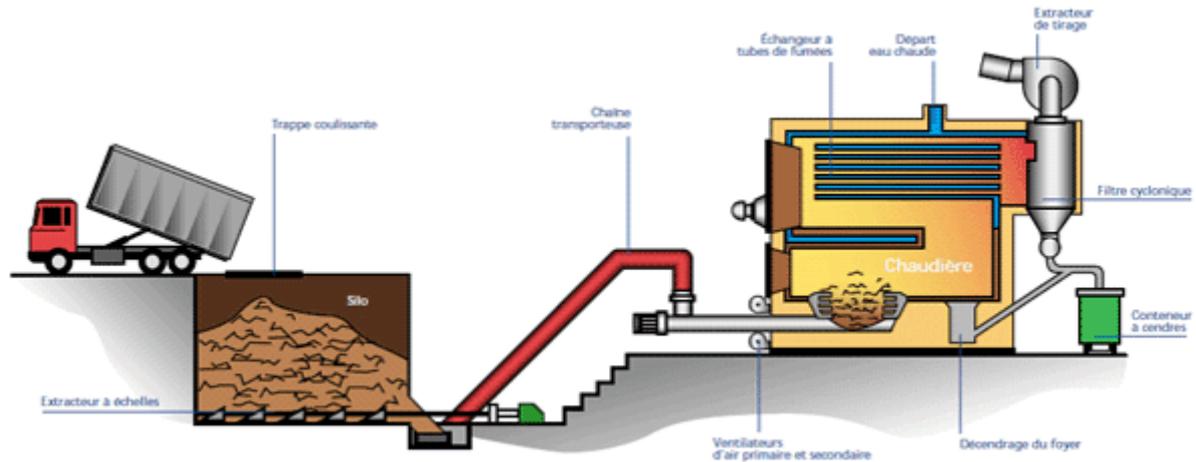
Effectivement, le bois étant une énergie renouvelable avec un bilan à gaz à effet de serre neutre, la comparaison avec le fioul est sans commune mesure. Le prix du bois étant nettement plus stable que le prix du fioul soumis aux aléas géopolitiques, de plus en plus de collectivités font le choix de se chauffer au bois.

Les solutions de chaudières au bois de petite, moyenne et grosse puissance existent, et sont aujourd'hui capables de présenter des niveaux d'efficacité énergétique et de rendement similaires à des chaufferies fioul (ou gaz). La comparaison avec le fioul est effectivement immédiate car le fioul comme le bois sont des énergies stockables.

A noter que le bois est de plus en plus industrialisé avec notamment le granulé de bois qui s'utilise quasiment comme le fioul : zone de stockage, alimentation automatique des chaudières, rendements de combustion qui atteignent 90 % et plus.

**En dehors des centres villes et des zones urbaines très denses, toutes les habitations périurbaines est encore mieux dans des zones rurales, peuvent bénéficier des très nombreux avantages du chauffage bois.**

# Voici le principe d'une chaufferie bois collective



*Le camion livre le bois comme le fioul - l'alimentation est automatique vers la chaudière - le fonctionnement est quasi identique - avec une efficacité énergétique et environnementale bien supérieure*

Les réseaux électriques qu'ils soient filaires ou sans fil envahissent notre maison, et nombreux Le principe d'une installation de chauffage bois collectif est le même que celui d'un chauffage fioul collectif par exemple. La chaufferie bois est composée d'une ou de plusieurs chaudières ainsi que d'un stockage ou d'une réserve de combustible bois. **Celui-ci est un bois industrialisé de type granulés de bois (ou pellets) ou bien un bois de déchiquetage**, de sorte que celui-ci est fluidifié et amené automatiquement du stockage bois vers la chaudière bois.

La différence par rapport à une chaufferie fioul qui possède une cuve de stockage fioul à proximité, c'est que le bois industrialisé nécessite un volume de stockage plus important avec des livraisons de bois plus fréquentes. Étant donné les économies d'énergie importantes que génère la chaufferie bois collective, cet inconvénient est pris en compte lors de la décision de la copropriété, et il est souvent contrecarré simplement par une gestion plus fréquente des remplissages du stockage bois. **La maison connectée avec un chauffage connecté a donc du sens et de l'intérêt.**

Et c'est dans l'interaction de communication de tous les objets connectés que réside un intérêt majeur. La limitation réside dans la sécurité et la faille informatique - voire le respect des données personnelles d'une telle maison connectée.

# Points importants pour remplacer votre ancienne chaudière par une chaudière bois

**1°) Dimensionner avec attention le volume de stockage des granulés**

**2°) Ne pas hésiter, pour contenter tout le monde et pour des raisons de sécurité et de mix énergétique, à créer une chaufferie mixte**

C'est-à-dire avec une chaudière au bois et à côté une chaudière gaz par exemple. Les deux chaudières assurant la puissance de chauffage de l'immeuble. Le seuil de cette conception se fera à partir de 100 ou 200 kW de puissance thermique.

**3°) Profitez des aides financières liées au bois considéré comme énergie renouvelable :**

- a) Le crédit d'impôt de 30 % (la copropriété ainsi que chaque copropriétaire peut en bénéficier)
- b) Le prêt à taux zéro également accessible via votre syndic,
- c) Les certificats d'économie d'énergie ou CEE que peuvent vous offrir EDF, ENGIE et bien d'autres,
- d) Le taux réduit de TVA à 5,5 % applicables pour les travaux dans l'existant,
- e) Ainsi que toutes les aides locales, départementales et régionales (les solutions bois attirant particulièrement les faveurs de nos élus !!).

## Lectures recommandées

[Remplacer sa chaudière](#)

[Quelle énergie renouvelable choisir ?](#)

## Sources et liens utiles

[www.atlantic.fr](http://www.atlantic.fr)

[www.calideal.com](http://www.calideal.com)

[www.xpair.com](http://www.xpair.com)

## Pour en savoir plus

[Le dossier CHAUFFAGE AU BOIS](#)

Novembre 2016



*Ingénieur thermicien, Philippe NUNES vous livre son point de vue sur les technologies des équipements et solutions de chauffage, climatisation, ventilation. Directeur Général de Climamaison, il intervient en apportant son éclairage et son expérience de plus de 20 ans dans les métiers du confort thermique.*